



**Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt sept mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire,

Etaient présents : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Bernard POUGET ; Laurence GOSSARD ; Michel FONVIEILLE ; Franck SASOT ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Christophe DEVISE ; Daniel THILL ; Jean FRADE ; Christelle DUBOIS ; Guy CANAL ; René BAUS ; Muriel NIBAUDEAU ; José VIEGAS ; Olga LAFITTE ; Jean-Louis BOURDARIOS ; Laurence de BESOMBES ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Cédrik PANIS ; Christian LLENSE ; Marie-José AMIGOU ; Marie-Dominique LEPRIEUR (à partir du point n° 3) ; Magali ALCACES.

Représentés : Frédérique PARENT qui donne procuration à Alain GOT ; Agnès MASBERNAT qui donne procuration à Marlène GUBERT ; Sandra PARRAGA qui donne procuration à Christelle DUBOIS ; Jean BARTHÉLÉMY qui donne procuration à Franck SASOT.

Absente : Marie-Dominique LEPRIEUR (points n°s 1 et 2)

Date convocation : 17 mars 2017

Nombre de membres

(Afférents au Conseil Municipal :	29
(En exercice :	29
(Qui ont pris part aux délibérations :	29

. Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2017,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) tels que proposés par Monsieur le Maire,

- **ADOPTE, à la majorité des membres présents et représentés,** le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

. section de fonctionnement.....	11 461 072,15 €
. section d'investissement.....	5 151 184,78 €

- **FIXE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** les taux d'imposition communaux pour l'année 2017 :

. Taxe d'habitation.....	13,82 %
. Foncier bâti.....	22,94 %
. Foncier non bâti.....	62,04 %

- **ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le règlement intérieur de la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation d'entrée de ville avenue Alsace Lorraine tel que présenté par Monsieur le Maire,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le projet de déclassement du domaine public des parcelles suivantes :

- délaissé de terrain cadastré AH n° 373, situé rue Richepin d'une superficie de 49 m²,
- deux places de stationnement cadastrées AK 195a et AK 195c, situées chemin de la Passejade, d'une superficie totale de 30 m²,



- **Par 22 voix ÉMET un avis FAVORABLE**

- **Par 7 voix ÉMET un avis FAVORABLE AVEC RÉSERVES**

sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il lui est soumis par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, sur le projet de zonage d'assainissement transmis par la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire", au contrat de service annexé et à ses annexes à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales dans le cadre des actions menées en direction de la Crèche, du Relais Assistantes Maternelles, du Point Information Jeunesse et des Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de demander le renouvellement de l'agrément du dispositif du service civique auprès du délégué territorial du service civique,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, l'acquisition, sous forme de subvention d'un montant de 1 900 €, d'un "Banc de la Liberté" auprès de l'association Les Ponts du Coeur.

- **PREND ACTE** du relevé des décisions de Monsieur le Maire prises conformément aux délibérations du Conseil Municipal n° 2014-014 du 17 avril 2014 et n° 2015-009 du 26 janvier 2015, relatives à la délégation consentie au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée,

- **PREND ACTE** de la liste des immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'a pas fait usage de ce droit.